

III. BILAN FINANCIER

Préambule

L'exercice comptable 2021 a une durée de douze mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021.

L'exercice comptable 2022 a une durée de douze mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.

Règles et méthodes comptables

Les comptes de l'UNSA-Administratifs ont été établis en euros selon les règles fixées par le plan comptable des associations (règlement CRC 99-1) et par le règlement 2009-10 du Conseil National de la Comptabilité.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations et Amortissements

L'UNSA-Administratifs ne détient pas d'immobilisations au 31/12/2021 et au 31/12/2022.

Créances

Néant.

Dettes

Les dettes sont composées de :

- 1 176.00 € (cotisations année 2021 à l'UNSA DD et à l'UNSA Aviation Civile)
- 1 362.00 € (cotisations année 2022 à l'UNSA DD et à l'UNSA Aviation Civile)

Valeurs mobilières de placement (VMP)

L'UNSA-Administratifs ne détient pas de VMP au 31/12/2021 et au 31/12/2022.

Variation de capitaux propres

Néant.